



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Police de sécurité du quotidien

Stratégie départementale Indre-et-Loire (37)

La PSQ, une nouvelle manière de penser et d'assurer la sécurité

I. Une large concertation

Un des principes essentiels de la PSQ est l'implication de l'ensemble des acteurs de la sécurité au sens large, pour que chacun devienne co-acteur de sa sécurité.

C'est pour cela que la stratégie départementale en Indre-et-Loire s'est bâtie avec des méthodes participatives :

► **A l'échelle du département**, à la fin de l'année 2017, 8 groupes de travail se sont tenus, animés par les sous-préfets : 4 en métropole, et 4 dans le reste du département. Ces groupes ont associé le plus grand nombre d'acteurs : les collectivités, les forces de l'ordre nationales et municipales, les associations, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de transports en commun, des représentants de citoyens et de commerçants.

► **Au sein de la gendarmerie :**

Pour le groupement, les réunions publiques organisées par la préfecture ont conduit à un constat initial rassurant, montrant une proximité bien en place et des échanges déjà réguliers entre forces de l'ordre et partenaires. Pour autant, des améliorations peuvent être apportées notamment dans la communication et la prévention.

En interne, chaque commandant de compagnie a réuni et concerté ses militaires pour établir un diagnostic et faire remonter des propositions. Le commandant de groupement a ensuite réuni les commandants pour échanger et stabiliser ces pistes d'action. Il en a résulté un contrat opérationnel par compagnie.

► **Au sein de la police nationale :**

La DDSP a participé aux 4 ateliers thématiques menés en préfecture, et partant du bilan, a articulé sa réflexion autour de 4 axes : les transports en commun, la sécurisation des soirées et les comportements addictifs, la sécurisation des quartiers prioritaires et l'amélioration de la prise en compte des victimes.

Des groupes de travail ont été constitués au sein des services de la direction départementale. Ils ont réuni la majorité des unités du Service d'Intervention, d'Aide et d'Assistance de Proximité et de la Sûreté

départementale. Une quinzaine de réunions se sont déroulées sous différents formats. Chaque fonctionnaire a pu présenter remarques et suggestions.

Des contacts ont été pris avec les élus en charge de la sécurité et les polices municipales de Tours et Joué-les-Tours afin de les associer à une stratégie locale commune. Il en sera de même pour l'ensemble de la circonscription en zone police et les différents partenaires de terrain.

Les plans d'actions impliquent l'ensemble de la hiérarchie de la DDSP dont les chefs des commissariats de secteur, mais également les partenaires pour déterminer des cibles concrètes. Des groupes de partenariat opérationnel seront constitués ponctuellement avec tous les acteurs concernés. Ces plans porteront sur des problèmes de sécurité dans des secteurs précis, avec des objectifs opérationnels partagés. Ils se traduiront par des fiches-action (contrats opérationnels) fixant le rôle de la police nationale et des partenaires, les échéances de réalisation, les modalités d'évaluation des actions et les modalités de communication.

II. L'élaboration de la stratégie départementale

Sur la base de ces travaux, et à partir du constat partagé avec les forces de sécurité intérieure et avec les élus de l'analyse de la délinquance, de son évolution et du ressenti de la population, la stratégie départementale répond à ce double enjeu :

- renforcer l'efficacité de l'action des services de police et de gendarmerie ;
- orienter leurs actions pour lutter contre les actes et les comportements les dangereux .

Une séance de partage des stratégies locales a eu lieu en préfecture le 2 mai préalable à l'élaboration de la stratégie départementale.

Pour des raisons de lisibilité, le détail du **diagnostic de la délinquance et du sentiment d'insécurité** a été reporté en annexe de ce document.

Il faut néanmoins avoir présent à l'esprit que l'Indre-et-Loire est un département contrasté entre une métropole, qui se compose de 22 communes et regroupe près de la moitié de la population (300 000 personnes) et le reste du département, fait de villes moyennes (Amboise, Chinon, Loches) et de territoires ruraux.

La **métropole** est partagée entre la zone police qui regroupe 6 communes (Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps, La Riche, Saint-Cyr-sur-Loire et Saint-Avertin) et 230 000 habitants et les 16 communes de la zone gendarmerie comptant 61 000 habitants. Plusieurs caractéristiques sont à relever :

- une forte densité de population : la seule ville de Tours concentre un tiers de la population du département (135 200 personnes). La zone police représente 2 % du territoire mais 39% de la population du département ;
- le cœur économique du département, avec la présence de nombreuses entreprises et de zones commerciales (ZAC de Sud Tours, la plus grande de la région Centre avec 500 commerces et un centre commercial qui accueille 8 millions de visiteurs par an) ;
- la présence sur le territoire de 10 des 12 quartiers prioritaires du département, pour une population d'environ 36000 habitants. Le quartier prioritaire le plus peuplé est le Sanitas (8783 habitants), avec la particularité d'être situé dans le centre-ville de Tours ;
- une forte concentration de transports en commun, dont deux gares ferroviaires avec desserte TGV, un réseau de bus dense de plus de 20 lignes, une ligne de tramway traversant Tours et Joué-lès-Tours et l'aéroport international Tours Val de Loire.

Le **territoire hors métropole** présente les caractéristiques suivantes :

- des zones de pauvreté marquées au Nord-Est (Château-Renault) et au Sud-Est (Loches) du département ;

- des zones rurales isolées, avec pour la gendarmerie l'enjeu de contrôler l'ensemble du territoire et d'assurer une présence visible et des délais d'intervention raisonnables pour les populations ;
- des villes moyennes relativement dynamiques : Amboise (dotée de deux quartiers politique de la ville), Chinon et Loches ;
- des sites très touristiques, avec plus de 850 sites d'intérêts dans le département, dont certains accueillent près d'un million de visiteurs (Chenonceau), le plus grand nombre de monuments historiques en région et le linéaire de la Loire le plus long fleuve classé au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- des installations illégales récurrentes et parfois ancrées depuis longtemps de gens du voyage.

Les stratégies locales à l'échelle du département peuvent donc s'appuyer sur une distinction entre la métropole et le reste du département, bien que les problématiques y soient souvent communes à des degrés variables. La place des activités touristiques mérite parallèlement d'être prise en compte spécifiquement.

La réalité de la délinquance et du sentiment d'insécurité : la stratégie départementale répond aux faits constatés sur le terrain. Pour cela, il convient d'identifier les faits les plus prégnants sur le département à la lumière de deux critères :

- le **taux d'occurrence de ces faits pour 1000 habitants** dans le département, comparé au niveau national. Ce taux est inférieur au taux national sur tous les items à deux exceptions près : les destructions et dégradations (4,66 faits pour 1000 habitants contre 4,15 au niveau national) ; les escroqueries et infractions économiques et financières (5,38 faits pour 1000 habitants contre 5,05 au niveau national). On constate également que le taux de violences sexuelles est sensiblement le même (0,61 faits pour 1000 habitants contre 0.63) ;
- la **tendance** à la hausse ou à la baisse du nombre de faits constatés dans le département depuis au moins 2 ans.

L'objectif de cette analyse chiffrée est bien d'identifier les tendances de long-terme pour cibler et prioriser l'action des forces de l'ordre. Il s'agit de décrypter et de comprendre des phénomènes constatés dans le département afin d'y apporter des réponses adaptées, davantage que de fixer des objectifs chiffrés de court terme. (voir détail du diagnostic en annexe)

Lors des différents ateliers menés à la fin de l'année 2017, des thématiques sont revenues de manière récurrente, à commencer par les incivilités au sens large :

- en zone police : nuisances sonores, dégradations, occupations de halls, rodéos motos
- en zone gendarmerie : installations illicites de gens du voyage.

On observe une corrélation assez forte sur les incivilités entre **le ressenti** et les faits constatés. On constate par exemple que le nombre de faits entrant dans la catégorie « comportements dangereux ou gênants » sont en forte hausse en zone gendarmerie, ce qu'on retrouve : nombre de rodéos, feux de poubelles, tapages nocturnes...

Une partie de ce ressenti peut également s'expliquer par le fait que, même si le nombre de faits constatés en matière de comportements gênants ou dangereux ne sont pas systématiquement en hausse selon le territoire concerné, en revanche, dans cette catégorie, certains des comportements les plus visibles pour les habitants (incendies, rodéos...) le sont, d'où une forte impression d'augmentation de manière générale de ces comportements.

En revanche, quand ces faits sont à la baisse, celle-ci n'est pas ressentie par les habitants sur une année, car le ressenti a un effet persistant qui ne s'atténue qu'au bout de plusieurs années de baisse. Ainsi en zone police, le ressenti dans certains quartiers d'être confrontés à des comportements dangereux ou gênants reste fort alors que les chiffres sont en forte baisse en 2017 (-19,3 %).

De même, la notion « d'incivilités » telles qu'invoquées par les participants aux ateliers englobe en fait des réalités statiques plus larges : les comportements dangereux ou gênants, les comportements portant atteinte à

la tranquillité publique, mais aussi les destructions et dégradations voire d'autres atteintes aux biens dont les vols.

Partager l'enjeu de la sécurité

Pour décliner concrètement la PSQ et faire en sorte que l'exigence de sécurité soit largement partagée, condition pour rendre lisible l'action des forces et pour réduire le sentiment d'insécurité, l'action des forces de sécurité doit se structurer autour de trois axes :

- renforcer les partenariats pour plus d'efficacité ;
- adapter l'action des forces aux besoins du terrain ;
- moderniser les outils pour être plus efficace et plus proche des populations.

1. Partenariat

La démarche de police de sécurité du quotidien est fondamentalement associative, avec une vision élargie de la sécurité et de ceux qui en sont créateurs. Les forces de l'ordre restent garantes de la sécurité, mais doivent travailler en lien étroit avec l'ensemble des parties prenantes : les collectivités, les riverains, le monde associatif, les entreprises, les acteurs de la sécurité privée, les forces de l'ordre municipales, les intervenants du monde social, de la politique de la ville...

► Un référent police – population au sein de la police nationale

Ce référent sera chargé d'animer un réseau sur le terrain afin de recueillir les besoins des populations et leur perception de la police de sécurité du quotidien. Il sera en lien direct avec les populations et les acteurs de terrain, et pourra s'appuyer sur les délégués du préfet en charge de la politique de la ville.

Plus précisément, il aura pour mission de faire la synthèse des problèmes et des solutions apportées dans le cadre de la PSQ, en lien avec les chefs des commissariats de secteur ou du commissariat subdivisionnaire de Joué-les-Tours. Les réunions mensuelles de quartiers avec les chefs de secteur sont l'occasion de rendre compte régulièrement des actions menées.

Il sera prioritairement affecté sur les territoires couverts par les chefs des commissariats de secteur ou du commissariat subdivisionnaire de Joué-les-Tours.

Le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant en son absence présentera son action et une évaluation qualitative de la PSQ lors des EMS.

Indicateurs :

- ✗ Nomination du référent
- ✗ Réalisation de bilans trimestriels qualitatifs de la mise en œuvre de la PSQ

► Des échanges renforcés entre la police et la gendarmerie, a fortiori au sein de la métropole

Cette coordination renforcée permettra de traiter conjointement les problématiques de sécurité constatées et d'éviter les effets de déport d'une zone vers l'autre. Elle se traduit par des réunions périodiques sur différentes thématiques opérationnelles (groupe d'évaluation départemental, CODAF, CAC...) mais également par le concours en tant que de besoin de moyens spécialisés (hélicoptère, équipes cynophiles, plongeurs enquêteurs subaquatiques, plateau de police technique et scientifique...).

Cette coordination trouve notamment à s'appliquer en matière de sécurité routière, afin d'éviter les redondances opérationnelles. Elle porte un effort sur la sécurisation de la zone métropolitaine, aux sorties de Tours. Une réunion mensuelle sera organisée en préfecture avec les chefs de services responsables, afin de discuter des actions à mener, de leur coordination et de mettre en place des partenariats entre police et gendarmerie.

En matière de renseignement, la poursuite du BLD (bureau de liaison départemental hebdomadaire), instauré dans le cadre de la lutte contre la radicalisation tout en permettant un échange global des informations, contribuera au maintien de la synergie entre la police et la gendarmerie.

► Plus de lien avec les polices municipales

Cela passe par :

- le renforcement des **patrouilles concomitantes sur un même secteur ou communes** dans les quartiers prioritaires, le centre-ville de Tours et les transports en commun ;
- la possibilité pour le CORG de solliciter les polices municipales plus fréquemment et des expérimentations de service mixte dans les centre-villes de la zone gendarmerie ;
- une extension du bénéfice de certains moyens à disposition des forces de l'ordre nationale vers les polices municipales : géolocalisation des unités, interopérabilité radio ;
- l'association des polices municipales aux exercices, organisés localement ou par la préfecture (NOVI par exemple).

Pour cela, les forces de l'ordre s'appuient sur les 30 conventions existantes dans le département avec les polices municipales qui précisent les modalités de ce travail partenarial. Plusieurs doivent être reconduites en 2018 et 2019, ce qui sera l'occasion de les faire évoluer et de les enrichir en tant que de besoin.

Indicateurs :

- ✗ Nombre d'opérations coordonnées et/ou de patrouilles concomitantes ou communes
- ✗ Mises à jour des conventions.

► Accompagner la professionnalisation des agents de sécurité privée et les entreprises

Les liens avec les acteurs de la sécurité privée seront renforcés par le biais :

- **d'actions coordonnées** autour des sites touristiques ;
- de la signature de **conventions locales de coopération de sécurité**. Il n'en existe pas en Indre-et-Loire. Ces conventions associent l'ensemble des acteurs de la sécurité, dont la sécurité privée, sur un territoire et une problématique donnée, en mettant en place une évaluation partagée des risques et des circuits d'échanges d'information facilités. Certains sites touristiques, ou des sites sensibles (SEVESO) pourront être mis à l'étude ;
- par une association des sociétés de sécurité privée à la préparation de la sécurisation des grands événements (prises de contact en amont avec la société de sécurité privée) ;
- de **rencontres régulières** entre les forces publiques et privées ;
- par un **partage de connaissance** sur les nouvelles problématiques notamment celles liées au

numérique.

► **Entretenir le lien avec les élus**

En zone gendarmerie, chaque élu aura la possibilité de se voir désigner un référent au sein de la gendarmerie vers qui se tourner quel que soit le sujet. De plus, chaque sous-préfet et chaque commandant de compagnie organiseront conjointement une réunion par trimestre avec l'ensemble des élus du territoire concerné.

En zone police, des réunions mensuelles en présence d'un représentant de la préfecture seront organisées pour les quartiers de Tours et de Joué-les-Tours, trimestrielles pour les autres communes de la zone police.

Enfin, les forces de l'ordre pourront proposer des formations à destination des citoyens sur des thématiques prioritaires (prévention des cambriolages, violences infra-conjugales, sécurité routière). Les élus (maires, présidents d'EPCI) en seront destinataires et pourront solliciter les forces de l'ordre pour venir prendre la parole devant leurs habitants sur des thématiques identifiées.

Des formations de ce type ont lieu régulièrement sur le territoire, à l'initiative de chaque commandant de compagnie ou commandant de bridage, par exemple :

- 2017 ; réunion des maires avec présentation de la politique de sûreté et de l'offre en matière de diagnostic sûreté ;
- février 2018 : intervention du commandant de la compagnie de Tours à l'occasion de l'assemblée générale de la fédération départementale des commerçants sur la sécurisation des commerces ;
- avril : intervention en milieu scolaire au collège Bernard de Fontenelle sur les dangers d'Internet et le harcèlement scolaire ;
- avril : intervention pour l'association des commerçants Grand sud sur la prévention des vols dans les commerces et la présentation du groupe de contact ;
- des présentations régulières du COG dans le cadre de l'animation de la participation citoyenne ;
- intervention des référents sûreté à l'occasion de réunions des retraités de l'agriculture.

2. Adapter la présence de terrain et organiser une proximité avec les populations

Dans certains territoires, le lien est à renouer entre les populations et les forces de l'ordre.

► **Des unités de contact expérimentales de la gendarmerie**

En Indre-et-Loire, 4 unités expérimentales sont déployées en 2018 : à Amboise, Chinon et Loches, des patrouilles présentes au moins une fois par semaine et identifiables, au contact des populations.

A Chambray-lès-Tours, sur deux espaces identifiés (Auchan Grand Sud et La Petite Madeleine), une unité est présente aux horaires de forte affluence (soirée, week-end, vacances scolaires) avec un stand visible afin de répondre aux questions, informer, sensibiliser, conseiller. Les militaires constituant le groupe sont fidélisés autant que possible pour assurer un suivi dans les missions et dans le contact avec le public.

Un questionnaire de satisfaction est proposé sur tablette pour avoir un retour des citoyens sur le service rendu.

A Amboise, le GPC (Groupe de Prévention Contact) mène chaque semaine des services dédiés uniquement au contact selon des thématiques variées : tourisme, commerces, élus... Les premiers retours des élus et administrés sont très favorables sur ces services « gratuits » visant uniquement la proximité.

Au sein de ces groupes et sur décision du commandant d'unité, un référent par commune peut être identifié.

Pour le bon fonctionnement opérationnel des groupes et pour une présence suffisante sur le terrain dans le temps et dans l'espace, la mobilisation des réservistes est un aspect clef. Chaque groupe est donc

systématiquement composé pour partie de réservistes. Un travail doit également être mené pour utiliser pleinement les compétences de ces réservistes.

Indicateurs :

- ✗ Nombre de patrouilles à Loches, Amboise et Chinon
- ✗ Nombre d'actions menées à Chambray

► Une présence quotidienne des forces de l'ordre dans les secteurs sensibles et un contact facilité

Dans les quartiers prioritaires, les forces de l'ordre renforceront leur présence sur les créneaux sensibles, en privilégiant les déplacements à pied quand les conditions de sécurité sont réunies.

L'accueil et la prise en charge des personnes améliorés :

- **un dépôt de plainte de proximité :**
 - des rendez-vous judiciaires seront proposés au commissariat central et dans les commissariats de secteur pour limiter les délais d'attente et relocaliser les plaintes ;
 - un dispositif de pré-plainte en ligne mieux connu des usagers et élargi aux commissariats de secteur pour la DDSP, avec la création d'un agenda partagé en ligne ;
 - avec le déploiement des tablettes de la police nationale, la possibilité d'un dépôt de plainte « hors les murs » est également mise à l'étude ;
 - le recours en zone police comme en zone gendarmerie de la main-courante.
- **des horaires des commissariats et des brigades de gendarmerie adaptés** sur la base des études de fréquentation pour correspondre au mieux aux pratiques des usagers sur chaque territoire. Les horaires d'ouverture seront diffusés sur les réseaux sociaux de la police et de la gendarmerie pour faciliter l'accès à l'information¹ ;
- **un suivi simplifié des dossiers** : il est proposé au plaignant de lui donner le contact de l'enquêteur en charge de son dossier. Avec l'accord du plaignant, une fiche de renseignement à destination des services d'aide aux victimes sera créée pour que ceux-ci puissent recontacter la personne concernée. L'objectif à terme est de créer un bureau d'accompagnement des victimes.

En zone gendarmerie, **le dispositif QuaRo** (qualité de la réponse opérationnelle) est mis en œuvre et consiste, pour la patrouille, à rappeler un requérant dès son engagement par le CORG. Il permet à la patrouille d'intervenir en sécurité et d'établir dès les premières minutes un contact avec le requérant et de prodiguer des premiers conseils de sécurité.

- **un accueil de qualité pour les usagers :**
 - un logiciel d'accueil est en cours de conception à la DDSP³⁷ pour faciliter l'orientation du public se présentant dans les locaux ;
 - des formations spécifiques sur l'accueil des victimes seront proposées aux personnels à l'accueil ;
 - des volontaires du service civique chargés de réguler la prise en charge des plaignants.

► Des territoires investis par l'ensemble des acteurs

La présence renforcée des forces de l'ordre doit être complétée par d'autres dispositifs qui fonctionnent en complémentarité. En Indre-et-Loire, cela passera par :

- l'organisation de 4 à 8 marches exploratoires, à l'image des expérimentations menées en 2016, incluant tous les acteurs d'un quartier ;

¹Une étude est menée dans toutes brigades entre le 11/04/18 et le 30/06/18 pour une mise en place le 01/09/18.

- un médiateur en poste adulte-relais, financé sur le budget du CGET, pourra être mis à disposition de la commune de Joué-lès-Tours pour une durée de 3 ans , pour porter à 8 le nombre de ces médiateurs sur le quartier de La Rabière. Ce nouveau poste sera orienté prioritairement sur la médiation de rue en soirée ;
- le recrutement de nouveaux citoyens volontaires, en relançant une campagne de communication pour attirer plus de personnes et en simplifiant les procédures de recrutement. Ces citoyens volontaires, comme le font déjà les 8 du département, proposent une médiation de premier rang dans l'espace public.

Indicateurs :

- ✗ Nombre de marches exploratoires réalisées et actions mises en œuvre à l'issue
- ✗ Nombre de citoyens volontaires recrutés en 2018 et 2019.

3. Utilisation de nouveaux outils pour gagner en efficacité et être au plus près des populations

► **Des tablettes et smartphones pour les forces de l'ordre**

Après leur généralisation au sein de la gendarmerie, sont en cours de déploiement à la DDSP 37, 30 tablettes collectives, 24 tablettes individuelles et 38 smartphones, dotés d'un accès à l'ensemble des applications police.

► **La page Facebook de la police nationale et le compte Tweeter du groupement de gendarmerie**

La page Facebook de la DDSP 37 a été lancée en mars 2018 et le compte Tweeter du groupement sera ouverte dans le courant de l'année.

Ces interfaces seront intégrées dans une stratégie de communication institutionnelle plus large, pilotée par la préfecture, avec les objectifs suivants :

- mettre en valeur l'action des services de l'État ;
- faire passer des messages d'information et de prévention ;
- permettre un contact rapide et informel entre les internautes et ces services.

Par le biais de ces outils notamment et sous le contrôle de la préfète (service communication), les échelons locaux (compagnies, brigades), pourront communiquer davantage, notamment à travers les publications communales et associatives locales. La totalité des publications sera remontée au groupement.

Des actions novatrices dans la continuité du travail des forces de l'ordre

Sur la base de l'analyse décrite plus haut et présentée en annexe, des axes prioritaires se dégagent :

- Lutte contre les atteintes aux personnes et contre les incivilités
- Lutte contre les cambriolages
- Lutte contre les violences sexuelles
- Lutte contre les installations illégales des populations nomades
- Lutte contre la radicalisation violente
- Sécurisation des mobilités
- Lutte contre les escroqueries économiques et financières

Ces axes font d'ores et déjà l'objet d'un traitement par les forces de l'ordre. Les concertations autour de la PSQ dans le département ont permis d'identifier comment porter plus loin les actions existantes, mais aussi des actions nouvelles et des manières nouvelles de faire.

I. Lutte contre les atteintes aux personnes et contre les incivilités

Ce qui existe et que nous renforçons

► **Les CLSPD** : l'objectif est de renforcer le caractère opérationnel de ces instances encore trop souvent formelles.

Pour cela, il sera proposé à chaque CLSPD de décliner, par thématique et pour chaque intervenant des fiches-actions, avec des objectifs et des indicateurs.

Par exemple, il sera proposé à chaque CLSPD de créer un sous-groupe sur la sécurité des transports en commun. Des fiches-actions seront élaborées par le groupe pour chacun de ses membres avec un suivi régulier.

L'objectif est également de favoriser la coordination, voire la convergence, entre CLSPD en organisant des réunions plusieurs fois par an entre les coordonnateurs des CLSPD, et entre les coordonnateurs des groupes thématiques communs. Les groupes de travail sur les transports pourront être l'objet d'une expérimentation sur ce rapprochement régulier du fait de l'aspect supra-communal des problématiques rencontrées.

Les élus communaux seront invités à se (re)situer au cœur de l'animation de leur CLSPD : sans leur implication dynamique, le CLPSD ne reposera en effet que sur l'action des forces de l'ordre, qui ne peuvent générer seules l'action de prévention espérée. A ce titre, l'action menée à Chinon est un exemple dont on pourra s'inspirer : une adjointe au maire a été spécifiquement dédiée à cette mission de revitalisation du CLSPD. Pour cela, elle a élaboré des fiches-actions et anime des groupes de travail. Ces groupes travaillent sur la participation citoyenne, la médiation des conflits de voisinage et une approche pluridisciplinaire de la lutte contre la délinquance, en partenariat avec l'Education nationale et les associations locales.

► **Le ciblage sur les quartiers prioritaires** : la police renforcera son action sur les 10 quartiers prioritaires de sa zone, territoires couverts par les commissariats de secteur de Tours-Nord, de Saint-Pierre-des-Corps et du commissariat subdivisionnaire de Joué-lès-Tours. Ces espaces seront eux-mêmes priorisés en identifiant :

- les quartiers prioritaires à traiter en premier lieu, eu égard à leur sensibilité et aux chiffres de la délinquance constatée ;
- les espaces ou les publics au sein de ces quartiers à traiter prioritairement.

Ce travail se fera en lien avec les élus. Il sera évolutif au fil du temps en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

Un travail expérimental est d'ores et déjà initié avec la ville de Joué-lès-Tours sur le quartier prioritaire de La Rabière avec :

- la création d'un groupe de travail sur une zone de quelques rues identifiées comme particulièrement exposées à la délinquance et aux trafics de stupéfiants. Ce groupe se réunit tous les 15 jours avec tous les partenaires concernés (ville, DDSF, préfecture, médiateurs, bailleur social et gestionnaire des transports publics). Actuellement, le nombre d'incendies volontaires constatés est élevé (feu de poubelles, feu de voitures) : ce problème sera traité spécifiquement par le groupe, avec un travail d'identification des lieux et des horaires les plus sensibles, la mise en place d'actions et le suivi commun de celles-ci.
- le projet, avec l'accord du Parquet, de création d'un GLTD, notamment pour répondre au problème des trafics de stupéfiants.

Dans ces zones identifiées, des actes de délinquance feront l'objet d'une attention renforcée :

- les occupations illégales de hall d'immeuble
- les rodéos
- les trafics de stupéfiants
- le tapage nocturne

► **Une action ciblée sur le centre-ville de Tours, *a fortiori* sur les soirées en fin de semaine** :

Afin de renforcer la sécurité du centre-ville, les actions suivantes vont être mises en place :

- des patrouilles à pied renforcées et particulièrement visibles de tous, en soirée du jeudi soir jusqu'au samedi soir, lors de rencontres sportives sensibles ou encore pendant les périodes de forte affluence touristique ;
- des prises de contact de ces patrouilles avec les riverains et les commerçants, notamment gérants de débits de boissons et de discothèques pour faire des rappels réguliers de la réglementation en matière de débits et de respect des horaires ainsi que les sanctions encourues ;
- des structures légères d'intervention et de contrôle (SLIC), structures temporaires et souples, pour mener des opérations de contrôle ciblées sur une zone définie ;
- des contrôles protéiformes et complémentaires :
 - contrôles des établissements, avec une répression systématique des infractions constatées soit immédiatement par le biais de saisies et d'amendes, soit par des redressements fiscaux. Des contrôles rapides seront organisés conjointement par le groupe judiciaire de voie publique

- (GJVP) et groupe d'appui (GA) ;
- contrôles d'identité dans les zones et horaires de fortes affluences ;
- contrôles routiers portés sur les consommations d'alcool et de stupéfiants.

Des actions de prévention et de répression seront régulièrement médiatisées afin de sensibiliser le grand public.

► **Plus de vidéoprotection et d'éclairage dans les zones à risques** : 4 à 8 marches exploratoires seront réalisées en 2018 dans des quartiers prioritaires ou dans des zones définies conjointement avec les acteurs de terrain comme à risque. Ces marches identifieront des lieux où la vidéoprotection pourrait être installée et l'éclairage renforcé, en lien avec les collectivités.

L'État apportera un soutien technique à ces projets d'aménagements, et éventuellement financier par le biais du FIPD.

Ce que nous créons

► **Un label pour les soirées étudiantes prévues dans le centre-ville de Tours avec les associations organisatrices**

Chaque responsable d'association étudiante bénéficiera d'une journée complète de formation à la prévention des risques, notamment liés à l'alcool et aux stupéfiants. Cette formation sera construite en lien entre l'université, les forces de l'ordre et les acteurs de la prévention des addictions (coordinatrice MILDECA, associations). A l'issue de cette formation, il lui sera proposé de signer une charte d'engagement lui permettant d'être mobilisé pour des actions de prévention.

Les organisateurs de soirée formés seront également mis en contact avec les forces de l'ordre afin de convenir des mesures à mettre en œuvre pour limiter les problèmes liés aux comportements addictifs.

Indicateurs :

- ✗ Création du label
- ✗ Mise en place d'une formation et d'échanges régulier avec les organisateurs

II. Lutte contre les cambriolages

Ce qui existe et que nous renforçons

► Les dispositifs partenariaux de lutte contre les cambriolages

Il existe plusieurs dispositifs en Indre-et-Loire, à des stades de développement divers :

- **le dispositif d'alerte commerces en cas de cambriolages** : à ce jour, il compte environ 1300 adhérents mais ce nombre stagne. 18 alertes ont été émises en 2017. La communication autour de ce dispositif sera renforcée (réunions d'informations, envoi de messages ciblés, utilisation des réseaux sociaux. Le dispositif sera amélioré pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs avec des informations plus pertinentes notamment sur la zone exacte, l'heure de l'infraction constatée et une description de l'auteur ;
- **la convention police/gendarmerie/fédération française du bâtiment (FFB)** pour la sécurisation des chantiers a donné de bons résultats sur le chantier expérimental : ce dispositif sera élargi à plus de chantiers, identifiés conjointement par la FFB et les forces de l'ordre en raison de leur vulnérabilité, de la sensibilité de la construction ou de leur localisation ;
- **le dispositif « alerte agri »** (utilisé pour les cambriolages ou les vols d'équipements GPS), déclenché à la demande de la chambre d'agriculture, sera davantage mobilisé, et associé à des actions de prévention.

► L'accompagnement et le conseil aux commerces et entreprises pour leur sécurisation

L'accompagnement par les forces de l'ordre passe à la fois par la réalisation, avec l'accord du propriétaire/gérant, d'un diagnostic sûreté, permettant de l'orienter dans la sécurisation de son site, de l'inciter à se doter d'outils de protection et de le former aux bonnes pratiques et par des contacts réguliers et facilités une fois le diagnostic initial réalisé, avec un point d'entrée identifié à la police et à la gendarmerie.

Ce que nous créons

► Une campagne de prévention par le biais des nouveaux outils de la PSQ

Cette campagne sera relayée :

- par le biais des réseaux sociaux des forces de l'ordre (police et gendarmerie) ;
- au sein du commissariat central et des commissariats de secteur en zone police ;
- par les groupes de contact de la gendarmerie. Le groupe de Chambray pourra monter des actions de sensibilisation spécifique sur ce sujet, à des moments clés de l'année comme avant les grands départs en vacances, ou sur des thèmes définis en partenariat avec les acteurs bénéficiaires des offres de la gendarmerie.²

Indicateurs :

- ✗ Nombre de campagnes menées
- ✗ Estimation du public touché

² Quelques exemples : le 9 avril au profit de l'association « Grand Sud », en juin avec la société Kéolis , ou encore au profit de DARTY avec une formation à la fraude documentaire par le CELTIF du groupement.

III. Lutte contre les violences sexuelles

Ce que nous créons

► Une cellule d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences

L'objectif est de matérialiser, dans les locaux de SOS Médecins à Tours, une porte d'entrée vers le réseau permettant la prise en charge des femmes victimes de violence, et sans avoir nécessairement à passer par des lieux comme le commissariat ou le CHU. Les femmes se présentant seront auscultées et écoutées par un médecin, avant d'être orientées vers le ou les services compétents. Le dépôt de plainte avec le déplacement d'un OPJ est à l'étude afin que la victime n'ait pas à se déplacer au commissariat.

L'objectif est de rendre cette cellule opérationnelle d'ici la fin de l'année 2018. Dans un second temps et si l'expérimentation est porteuse, elle pourra être déclinée en milieu rural, notamment autour de maisons de santé.

Indicateur :

- ✗ Création de la cellule

► Un réseau de prise en charge des victimes de violences en milieu rural mobilisable par la gendarmerie

Les violences, notamment intra-familiales, constatées par la gendarmerie en zone rurale sont en augmentation régulière, sans que des acteurs compétents de la prise en charge soient toujours bien identifiés. Le réseau formalisé pour la cellule d'accueil à Tours servira de point de départ et sera décliné dans les zones rurales.

Un travail spécifique est mené avec l'ARCA, qui projette d'installer une présence permanente au sud et au nord du département afin de pallier aux manques d'offre constatée en matière de prise en charge psychologique. Dans le même temps, France Victime 37 ouvre des permanences dans les villes moyennes comme Amboise, Loches et Chinon, qui sont aussi des relais à exploiter pour la gendarmerie, en cas de besoin d'orienter une personne victime de violence.

IV. Lutte contre les installations illégales des populations nomades

Ce qui existe et que nous renforçons

► Une réponse rapide et systématiquement en cas d'installation illégale d'un groupe

Afin de dissuader les installations illégales, la réponse de l'État doit être rapide et coordonnée. Les services de l'État s'engagent à traiter les sollicitations des élus dans les 24 heures et, si la procédure administrative de mise en demeure est applicable, à y procéder sous 48 heures avec intervention systématique des forces de l'ordre

Ce que nous créons

► Un guide pratique à destination des maires

Un guide a été réalisé par les services de l'État en 2018, qui apporte des réponses simples et concrètes aux élus sur leurs obligations au titre du schéma d'accueil des gens du voyage et sur les procédures en cas d'installation illégale. Il a fait l'objet d'un avis préalable des maires de l'AMIL pour répondre à leurs besoins.

Ce guide a fait l'objet d'un lancement médiatisé et a été envoyé à l'ensemble des élus du département, qui bénéficient également de l'accompagnement de la gendarmerie et de la police dans la phase de médiation et dans l'aide en tant que de besoin à la procédure mise en œuvre par eux.

Indicateurs :

- ✗ Finalisation et diffusion du guide
- ✗ Satisfaction des élus

► Des groupes de travail *ad hoc* pour les implantations illégales durables aux fins de libération des terrains concernés

Un travail d'identification des terrains concernés est en cours depuis le début de l'année. Le premier chantier en cours est celui des Îles Noires (commune de La Riche). Un groupe de travail a été constitué avec les services de l'État, la métropole et la commune pour identifier les terrains et les populations concernés. L'objectif fixé est une évacuation de la vingtaine de personnes sur place avant le mois de novembre 2018 et le début de la trêve hivernale. Une MOUS a été sollicitée aux fins de travailler sur la prise en charge sociale des habitants de la zone.

D'autres implantations identifiées feront l'objet d'une approche similaire dans les prochains mois.

Indicateurs :

- ✗ Nombre de groupes de travail créés
- ✗ Nombre d'implantations illégales désinstallées

V. Lutte contre la radicalisation violente

Ce qui existe et que nous renforçons

► La formation des acteurs en contact avec les publics exposés au risque de radicalisation

Plusieurs sessions de formation seront organisées chaque année dans le département à destination des professionnels amenés à détecter des signaux de radicalisation. Ces formations sont élaborées par la direction des sécurités à la préfecture, en lien avec le SDRT et les instances nationales dont l'UCLAT.

En 2018, les formations sont déjà prévues (liste non exhaustive) :

- au CNFPT, le 25 juin 2018, avec une intervention sur la réponse publique à la radicalisation ;
- une formation juridique proposée par les services du parquet pour les agents de la préfecture et du conseil départemental ;
- une formation plus complète proposée au conseil départemental pour les travailleurs sociaux.

Priorité est donnée à la formation des acteurs qui pourraient être amenés à prendre en charge des mineurs de retour de zone (éducation nationale, santé, justice, travailleurs sociaux, administration pénitentiaire).

Le CIPDR a également été sollicité pour tenir une représentation de la pièce « Djihad » dans le département.

► Le partage d'information par le biais d'instances dédiées

L'objectif est d'inclure l'ensemble des acteurs concernés dans un réseau contribuant à la détection de signaux et à la prévention. A ce titre :

- en plus des instances existantes, **la cellule de suivi et d'accompagnement psychologique et social** des personnes en cours de radicalisation se réunit désormais une fois par mois sous l'égide du préfet. Cette cellule inclut tous les acteurs sociaux (Conseil départemental, PJJ, SPIP, Education nationale, CHU...). Les cas individuels sont abordés : des solutions de prise en charge sont proposés pour les nouveaux cas, et un suivi est assuré pour ceux en cours ;
- un travail sera mené avec les collectivités pour **inclure dans les contrats de ville un axe consacré à la radicalisation**, en cohérence avec les stratégies de prévention de la délinquance. Ce document servira de base pour intégrer davantage cette problématique dans les CLSPD. Des présentations seront faites par le service de la préfecture et le SDRT dans les CLSPD pour resensibiliser les acteurs ;
- la préfecture prend en main **l'animation d'un véritable réseau des référents radicalisation** du département, avec des rencontres régulières dans l'année ;
- ce réseau travaillera notamment à la conception **d'outils partagés**, harmonisés, facilitant la remontée d'informations (fiche de signalement, fiches-réflexes, contacts utiles...).

► Les conventions Sécuri-Site avec les principaux sites touristiques du département

8 sites ont été identifiés en Indre-et-Loire et 5 conventions ont déjà été conclues. Une attention particulière sera ensuite portée à la mise en œuvre de ces conventions, avec une rencontre annuelle entre les gestionnaires et les forces de l'ordre pour une remise à niveau si nécessaire.

En 2018, une réunion est prévue avec le château d'Amboise et le château de Chenonceau, (signataires à l'été 2017), et le Clos Luçé (signataire en janvier 2018). Elle pourra être élargie à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires de châteaux ayant signé la convention, voire, comme en 2016, aux propriétaires de monuments historiques ouverts au public.

Ce que nous créons

► Un diplôme universitaire à l'université de Tours sur les valeurs citoyennes

Ce diplôme universitaire sera proposé aux professionnels confrontés à des discours contestataires des principes républicains, notamment de laïcité, les outils pour être en capacité de répondre. Le public ciblé a été établi par l'université en lien avec de nombreux acteurs dont la préfecture, l'Education nationale, l'ARS, la maison d'arrêt, le conseil départemental.

Le contenu de ce diplôme est en cours d'élaboration autour de 4 modules, dont un rappel des fondamentaux juridiques et un sur la laïcité.

Les enseignements associeront une partie théorique et une partie pratique avec des retours d'expérience, des mises en situation et des temps d'échange de bonnes pratiques.

Le volume horaire sera d'environ 24 heures de cours. L'objectif est de proposer ce DU à partir de la rentrée universitaire 2018.

Indicateur :

- ✗ Création du diplôme.

VI. Sécurisation des mobilités

Ce qui existe et que nous renforçons

► Une présence policière renforcée dans le tramway

La présence policière dans le tramway sera accentuée, avec la couverture d'une large plage horaire de 07h00 à 01h00 et des interventions ciblées sur les horaires de forte fréquentation. Pour cela, le profil des patrouilles sera diversifié, associant aussi bien des effectifs de la section d'intervention que des commissariats de secteur, que des patrouilles mixtes de la police nationale et de la police municipale.

Ce que nous créons

► Une police du tramway

L'objectif est d'approfondir la coordination de l'action des deux polices municipales compétentes pour intervenir sur la ligne du tramway (Tours et Joué-lès-Tours).

Cette convention devrait prévoir :

- la possibilité pour chaque police d'intervenir sur la totalité du tracé du tramway ;
- la possibilité de créer des patrouilles communes, et d'articuler les plans d'intervention de l'une et de l'autre sera étudiée ;
- des rencontres mensuelles entre les polices municipale, le gestionnaire Kéolis et la police nationale;
- la coordination avec la police nationale afin de renforcer également les actions conjointes.

Ce modèle pourra utilement être étendu aux futures lignes de tramway.

Indicateurs :

- ✗ Signature de la convention entre les deux polices municipales
- ✗ Nombre d'opérations coordonnées entre la police nationale et les polices municipales sur le tramway.

La déclinaison territoriale et le suivi de la stratégie départementale

La stratégie départementale élaborée sur la base d'une large concertation mérite de la même façon d'être présentée aux élus et aux principaux partenaires au niveau départemental et dans chaque arrondissement puis de manière opérationnelle dans chaque compagnie de gendarmerie comme dans les lieux d'échange pour la police nationale au sein de la métropole Tours-Val de Loire.

Une fois reçu le feu vert pour la mise en œuvre de la stratégie rédigée, un programme de présentation et de communication sera préparé à destination des partenaires sur le modèle des ateliers thématiques et territoriaux qui a servi pour essaimer l'idée de la PSQ.

► **En zone gendarmerie**, les commandants de compagnies, sous l'autorité de leur commandant de groupement, en coordination avec les sous-préfets et en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire, déclineront cette stratégie en « contrats opérationnels », au nombre de quatre (compagnies de Tours, Loches, Amboise et Chinon). Conformément au principe de subsidiarité, ils sont appuyés et enrichis par les dispositifs et moyens de niveau départemental ou régional, pilotés au niveau du commandant de groupement, notamment en matière de police judiciaire, de renseignement, de partenariat, de sécurité routière.

► **En zone police**, les mesures sont déclinées de manière adaptée sur des territoires définis. Elles concernent en premier lieu les 10 quartiers prioritaires de la zone police et le centre-ville de Tours (secteur Plumereau, rue Colbert, bords de Loire, rue Nationale, gare).

Dans la durée, l'État Major de sécurité est le lieu de compte rendu et de suivi du déploiement de la PSQ pour identifier les réussites comme les difficultés, faire vivre les expérimentations et éventuellement les corriger ou proposer des évolutions.

Pour terminer, je rappelle les **conditions de succès** de cette nouvelle politique :

- un équilibre équitable entre interventions et police judiciaire auquel le parquet est attentif ;
- une réforme de la procédure pénale pour alléger les contraintes administratives et surtout les procédures ;
- un suivi de la mise en œuvre des objectifs qui soit aussi qualitatif d'où l'identification dans la stratégie d'indicateurs nouveaux ;
- une autonomie des commandants de compagnie pour la gendarmerie nationale ;
- une animation continue des partenariats ;
- un plan de communication départemental et local dans la durée.

ANNEXE

Le diagnostic

L'analyse ci-après distingue la métropole du reste du département quand cela est possible au vu des données disponibles.

A noter que pour ce qui concerne la partie de la métropole située en zone gendarmerie, les communes les plus touchées par l'ensemble des faits présentés sont Chambray-lès-Tours, Fondettes et Ballan-Miré, en partie du fait de leur proximité directe avec la ville de Tours.

Un tableau de synthèse des évolutions tendanciennes et de comparaisons des taux départementaux et nationaux figurent en fin de présentation.

LES FAITS CONSTATES

1. Atteintes volontaires à l'intégrité physique

► Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 6,13 contre 8,71 au niveau national et 7,01 au niveau régional.

► Evolution tendancielle :

Métropole :

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en hausse en zone police (+6,6% en 2017) et dans la partie de la métropole située en zone gendarmerie (+10 %).

Reste du département :

Les AVIP sont en hausse en zone gendarmerie (+ 8,64 % en 2017).

Violences sexuelles

Au sein de cette catégorie, les violences sexuelles retiennent particulièrement l'attention du fait de leur niveau absolu proche du niveau national et de leur forte hausse tendancielle.

► Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 0,61 contre 0,63 au niveau national et 0,64 au niveau régional.

► Evolution tendancielle :

En zone police, on enregistre une hausse de 13,3 % en 2015, 35 % en 2016 et 23,8 % en 2017. En zone gendarmerie, après une année 2015 à la baisse, le nombre de faits constatés augmente de 10,5 % en 2016 et de 20,25 % en 2017.

Au niveau départemental, le nombre de ces violences constatées est en hausse de 22 % en 2017, soit deux fois plus qu'au niveau national sur la même année (+11%).

Tous les voyants sont au rouge aussi bien en zone police qu'en zone gendarmerie: les viols sur majeurs comme sur mineurs, le harcèlement et autres agressions sur mineurs et sur majeurs.

Si une partie de l'augmentation sur l'année 2017 est imputable à une libération de la parole sous l'effet de l'actualité (ce qui se traduit par une dénonciation de faits anciens), on dénombre beaucoup de faits nouveaux parmi les faits constatés.

Violences physiques non crapuleuses

- ▶ Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 3,51 contre 4,8 au niveau national et 4,17 au niveau régional.

- ▶ Evolution tendancielle :

La hausse est marquée en zone police depuis 3 ans (+6,7 % ; +10,4 % ; +6,3%), plus diffuse en zone gendarmerie (+3,2 %; -7,8 %; +8,77%).

Les tendances sont les mêmes en matière d'abandon, de violences et de mauvais traitements sur des enfants (+1,6 % puis +52 % en zone police en 2016 et 2017 ; +22,6 % et +4,6 % en zone gendarmerie).

Menaces de violences

- ▶ Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 1,07 contre 1,78 au niveau national et 1,55 au niveau régional.

- ▶ Evolution tendancielle :

Les chiffres sont en hausse régulière en zone police comme en zone gendarmerie : 39,4 % et 8,13 % en zone police en 2015 et 2017 et +9,3 % et +8,2 % en zone gendarmerie (*chiffre 2016 non disponible*).

Interventions pour des conflits familiaux

Les tendances sont plus contrastées, avec une hausse continue en zone police (+17,8 %; +7,9 %; +8,9%), et une hausse plus récente en zone gendarmerie en 2017 après 2 années de baisse (-5,7 %; -7,7 %; +9,7%).

2. Atteintes aux biens

- ▶ Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 29,3 contre 33,2 au niveau national et 24,4 au niveau régional.

- ▶ Evolution tendancielle :

Les atteintes aux biens sont en hausse régulière mais mesurée dans le département depuis 2016.

Métropole :

La hausse est de 3,7 % et 3,6 % en zone police en 2016 et 2017, et 10 % en 2017 dans la partie de la métropole située en zone gendarmerie.

Reste du département :

On constate une hausse de 2,9 et 2,3 % en zone gendarmerie en 2016 et 2017.

Vols avec violence

- ▶ Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 0,93 contre 1,49 au niveau national et 0,64 au niveau régional.

► Evolution tendancielle :

On observe une tendance à la baisse du nombre de ces faits violents depuis 3 ans en zone police (14,75% ; -8,4% ; 0%) et depuis 2 ans en zone gendarmerie (+14,1 % ; -7 % ; -7,55%).

Destructions et dégradations

► Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 4,66 contre 4,15 au niveau national et 3,16 au niveau régional.

► Evolution tendancielle :

Si la situation est contrastée en zone police (-9,9 % ; +6,9 % ; -10,9%), elle se dégrade progressivement en zone gendarmerie (+1,7 % ; +15,7 % ; +5,6%). Toutefois la tendance au niveau départemental (-6,1%) reste globalement meilleure qu'au niveau national (-1 %).

En zone police, la hausse concerne principalement les incendies volontaires de biens privés (+43,9 % ; +7,4%) tandis qu'en zone gendarmerie la hausse est davantage marquée sur les autres destructions de biens publics et privés (+25,9 % ; +18,8%).

Cambriolages

► Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 4,68 contre 5,94 au niveau national et 5,29 au niveau régional.

► Evolution tendancielle :

Métropole :

La tendance est contrastée en zone police (-9,9 % ; +6,9 % ; -10,9 % entre 2015 et 2017) et +20 % en 2017 sur les communes de la métropole situées en zone gendarmerie. On constate une hausse particulièrement marquée en 2017 sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon et Villandry.

Reste du département :

En zone gendarmerie, la tendance fluctue depuis 2015 : +13,9 % ; -1,97 % ; +0,29 %.

Pour l'année 2017, le département est globalement en-deça (-5,24 %) du niveau zonal (-0,2%) avec une baisse plus marquée du nombre de ces cambriolages. Cela masque toutefois des pics sur certains types de cambriolages.

En zone police, la hausse concerne principalement les résidences principales en 2016 et 2017 (+5 % et +7,1%), après une hausse du nombre de cambriolages sur des résidences secondaires en 2015 et 2016 (+85 ; +61 % avant -14 % en 2017) et sur les locaux commerciaux et industriels (+8,6 % ; +31,3 % avant -20% en 2017).

S'agissant des cambriolages de résidences principales, la dégradation dans le département est donc beaucoup plus marquée qu'au niveau national (+4 % en 2016 et +2 % en 2017).

En zone gendarmerie, le nombre de cambriolages est en hausse depuis 2017 (+7 % après 0 % et -6,9 % en 2015 et 2016). Les cambriolages de sites industriels et commerciaux sont en hausse continue depuis 3 ans (+39 ; +18,3 % ; +8,26%). Les cambriolages de résidences secondaires sont à l'inverse en baisse depuis 2017 après 2 années à la hausse (+92,8 % ; +0,6 % ; -22%).

Depuis le début de l'année 2018, le nombre de faits constatés est à la hausse dans les deux zones, particulièrement marquée en zone police sur les résidences principales (+38,1 % sur les 3 premiers mois de l'année) tandis que le chiffre baisse sur les sites commerciaux et industriels (-13,64%). On retrouve cette tendance, moins marquée, en zone gendarmerie (+7,1 % des cambriolages sur des résidences principales et -33,9 % sur les locaux commerciaux et industriels).

NB : une partie de la hausse depuis 2016 est imputable à la modernisation des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie qui permettent une meilleure prise en compte.

Vols liés aux véhicules moteurs

► Comparaison avec le niveau national et régional :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 6,89 contre 8,09 au niveau national et 5,85 au niveau régional.

► Evolution tendancielle :

Métropole :

En zone police, les chiffres repartent à la hausse en 2017 après 2 années de baisse (-7,6%; -0,5 %; +10,9%). En zone gendarmerie, la hausse constatée est de 3 %.

En zone police, les vols d'automobiles sont globalement à la baisse depuis 3 ans en zone police (-7,3 %; -2,8 %; +0,8%), mais avec une baisse en-deça de la tendance nationale (-6 % en 2017). En revanche, on observe une baisse des vols de deux roues en 2017 (-27,6 %; +49 %; -5,4%), ce qui suit la tendance nationale (-8%). Les vols à la roulotte connaissent une évolution heurtée sans tendance franche depuis 3 ans, mais avec une reprise marquée en 2017.

Reste du département :

Les chiffres des vols liés aux véhicules moteurs sont en hausse depuis 3 ans en zone gendarmerie, avec une tendance à l'accélération (+2,5 %; +3,6 %; +7,9).

Les vols d'automobiles sont en légère hausse en zone gendarmerie (-4 %; +2,2 %; +4,6%). Les vols de deux roues sont en baisse en 2017 (+11,3 %; +16,8 %; -9,2%).

S'agissant des vols roulotte, la tendance est la même qu'en zone police (+5,8 %; -16,9 %; +28,45%).

Les vols à la roulotte connaissent une évolution heurtée sans qu'il soit possible de dégager une tendance franche à la hausse ou à la baisse depuis 3 ans mais avec une reprise à la hausse marquée en 2017 (+5,8 %, -9,6 %; +11,6%).

3. Escroqueries et infractions financières

► Comparaison avec le niveau national :

En 2017, le taux d'occurrence pour 1000 habitants est de 5,38 contre 5,05 au niveau national.

► Evolution tendancielle :

Les chiffres sont en forte augmentation sur l'ensemble du territoire départemental, plus qu'au niveau national (+5,6 % en 2017).

Métropole :

Ces infractions sont en hausse de 6,3 % en zone police mais en baisse de 17 % dans les communes de la zone gendarmerie en 2017.

Reste du département :

La hausse constatée atteint 44 % en 2017.

Si les volumes importants de faits constatés en zone gendarmerie s'expliquent en partie par des choix méthodologiques (ex : 1 chèque volé = 1 fait dans la ligne « falsification et usage de chèques volés »), à règles méthodologiques constantes les chiffres restent en hausse.

Si l'usage de fausse monnaie est en baisse tendancielle (police : - 50 % et -14,3 % / gendarmerie : -80 % et 0%), les falsifications et usage de carte de crédits sont en forte hausse (police : +9,6 % et +13 % / gendarmerie : +7,7 % et +52%), de même que les escroqueries et abus de confiance (police: +40 % et +13 % / gendarmerie : -2,1 % et +4,67 %) qui se passent désormais en grande partie sur Internet (sites de vente en ligne...).

NB : le nombre de victimes de ce type d'infractions n'est disponible que depuis 2016.

4. Comportements portant atteinte à la tranquillité publique

► Evolution tendancielle :

Ces faits et leur augmentation contribuent fortement au sentiment d'insécurité au sens large, partagé par de nombreux citoyens.

Si la tendance est à la hausse depuis 3 ans en zone gendarmerie (+4,9 %; +1,68 %; +7,3%), la situation est plus contrastée en zone police (-3,6 %; +5,5 % ; -3,9%), alors que le sentiment d'insécurité est partagé indépendamment de la zone.

Globalement, ces chiffres sont stables à l'échelle du département (+0,24 %), en-deça de la tendance nationale (+2,6%).

Les incendies volontaires de biens publics sont en hausse ou stables en zone police (0 % ; +52%) et en zone gendarmerie (+5 % ; 0%). On peut également citer les feux de poubelles (police : +3 % ; +52 % / gendarmerie : -3,4 % ; +6,5%).

En 2017, on observe une forte hausse du nombre de dégradation de mobilier urbain (police : +100 % / gendarmerie +54%), alors que les chiffres étaient en baisse en 2015 et 2016.

En zone police, les jets de projectile sont en augmentation forte et constante (+30,7 %; +23,5 %; +39). (Chiffres gendarmerie non disponibles).

Les rodéos automobiles sont en forte hausse en zone gendarmerie (+440 % en 2017) malgré une baisse en 2017 en zone police (-30 % en 2017 après +500 % en 2015 et +9,3 % en 2016).

Les comportements dangereux ou gênants sont en hausse en zone gendarmerie, tous types de faits confondus (13,5 % en 2017) (rixes, tapage, troubles du voisinage). Si les chiffres sont en baisse en zone police (-19,3 % en 2017), ils cachent de fortes hausses sur certains types d'actes (+73 % sur les troubles du voisinage).

Les installations illégales de groupes de gens du voyage sont en très forte hausse en zone gendarmerie (+41,6% ; +10,6 % ; +171%), tendance qu'on ne retrouve pas en zone police (-22 % ; - 1,7 % ; -50%). Cela s'explique principalement par le type d'espace que ces groupes recherchent (terrains en herbe).

5. Infractions à la législation sur les produits stupéfiants

► Evolution tendancielle :

Les trafics et revente sans usage sont en forte hausse (police : +100 %, +18,2 % / gendarmerie : +10 % ; +27%).

Synthèse des tendances constatées sur 3 ans par catégorie de faits

Type de fait	Police	Gendarmerie
Atteintes volontaires à l'intégrité physique		
Violences physiques non crapuleuses		
Violences physiques crapuleuses		
Vols avec violence		
Violences sexuelles (viols et harcèlement)		
Menaces de violence		
Atteintes aux biens		
Destructions et dégradations		
Vols liés aux véhicules moteurs		
Vols à la tire		
Escroqueries et infractions financières		
Comportements portant atteinte à la tranquillité publique dont :		
<i>Incendies de véhicules</i>		
<i>Feux de poubelle</i>		
<i>Dégradation de mobilier urbain</i>		
<i>Jets de projectiles</i>		
<i>Rodéos</i>		
Comportements dangereux ou gênants dont :		
<i>dont rixes</i>		
<i>dont troubles du voisinage</i>		
<i>dont tapages</i>		
Infractions à la législation sur les produits stupéfiants dont :		
<i>dont trafic et revente sans usage</i>	fgdfg	

Forte hausse du nombre de faits constatés :

Hausse ou stabilité du nombre de faits constatés :

Baisse du nombre de faits constatés :

Tableau comparatif des taux pour 1000 habitants par type de fait

Infractions constatées	Taux départemental pour 1000 habitants	Taux régional pour 1000 habitants	Taux national
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	6,13	7,01	8,71
Violences physiques non crapuleuses	3,51	4,17	4,8
Violences physiques crapuleuses	0,93	0,64	1,5
Violences sexuelles	0,61	0,64	0,63
Menaces de violences	1,07	1,55	1,78
Atteintes aux biens	29,25	24,36	33,24
Dont vols avec violence	0,93	0,64	1,49
Dont destructions et dégradations	4,66	3,6	4,15
Dont cambriolages	4,68	5,29	5,94
<i>Dont logements</i>	2,48	3,39	3,91
Dont vols liés aux véhicules moteur	6,89	5,85	8,09
Dont autres vols	2,45	2,33	2,51
Escroqueries et infractions économiques et financières	5,38		5,05

Ecart >0,5 avec moyenne nationale > moyenne 37

Ecart <0,5 avec moyenne nationale > moyenne 37
Ou moyenne régionale > moyenne 37 > Moyenne nationale

Supérieur à la moyenne national